



LYCEE FRANÇAIS BLAISE PASCAL – ABIDJAN

REINSCRIPTIONS DES ELEVES AU COLLEGE ET AU LYCEE 2022-2023

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que la campagne des réinscriptions pour l'année scolaire 2022-2023 ouvrira le vendredi 28 janvier 2022. Afin que ces opérations se déroulent dans les meilleures conditions, je vous invite à prendre connaissance attentivement de la présente circulaire.

Si vous n'êtes pas certains de vous trouver en Côte d'Ivoire l'an prochain, je vous invite néanmoins, par mesure de précaution, à procéder à la réinscription de vos enfants. Vous pourrez toujours annuler les réinscriptions par la suite (voir règlement financier pour les conditions d'annulation).

I – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

Comme les années passées, les réinscriptions s'effectueront via l'application « AKWABA » accessible depuis le site du lycée à l'adresse électronique www.lycee-blaisepascal.com à la rubrique « Inscriptions ». Vous utiliserez la même adresse e-mail de connexion et le même mot de passe (possibilité de réinitialiser en ligne en cas de perte) pour avoir directement accès au(x) dossier(s) de votre (vos) enfant(s).

Les conditions générales de réinscription, d'utilisation du transport scolaire, le règlement financier et le règlement intérieur sont téléchargeables sur la page « Inscriptions » du site du lycée.

Si, lors de la saisie, vous ne disposez pas de tous les éléments nécessaires, vous pourrez interrompre le processus à tout moment et le brouillon du dossier sera automatiquement enregistré en vous déconnectant. Vous disposerez alors de sept jours pour le compléter et le valider. Passé ce délai, et sans validation de votre part, les modifications déjà saisies seront perdues et vous devrez les ressaisir. En fin de processus, avant la validation finale, vous aurez la possibilité de contrôler les données et de les modifier. Après la validation, en cas d'erreur, aucune modification ne sera possible. Dans ce cas, vous devrez venir rencontrer M. Yao au bureau de la scolarité.

Le dossier complet (dossier AKWABA imprimé, daté, signé par les 2 responsables légaux, accompagné des pièces à joindre) **devra être transmis en version papier au local indiqué entre le 28 janvier et le 28 février 2022.**

En cas d'impossibilité de se déplacer, le dossier devra être transmis par courriel exclusivement à l'adresse suivante : reinscriptionslbp@blaisepascal-abidjan.com. **Dans ce cas, pour les fratries, chaque dossier devra faire l'objet d'un envoi séparé.**

Dans la mesure du possible, le mail indiquera en objet : **réinscription NOM prénom - niveau de classe demandé.**

TRES IMPORTANT

(i) **La partie pédagogique** (langues, options, spécialités) **sera renseignée au mois de mai** lors d'une étape nouvelle. Un envoi automatique de mail vous demandera de bien vouloir renseigner de manière définitive ces choix pédagogiques : langues vivantes, spécialités et options. La confirmation administrative finale n'interviendra qu'après cette action de la famille.

Il conviendra donc que les élèves et les parents lisent attentivement les descriptifs en ligne dans l'application et mettent en concordance les indications portées dans Akwaba et les décisions définitives indiquées sur les fiches navettes d'orientation au dernier trimestre (en 2^{nde} et 1^{ère}) ;

(ii) **Les demandes de rapprochement** entre 2 élèves **ne seront plus proposées dans Akwaba**. Cette demande fera l'objet en juin d'un courrier conjoint des 2 familles au CPE du niveau actuel. Il faudra préciser les noms des enfants et indiquer le motif de la demande. **Elle devra être signée des 2 familles pour être prise en compte**. Une seule demande par enfant sera acceptée.

(iii) **En classe de 6^e** : les familles souhaitant que leur enfant intègre **le cursus linguistique Section Internationale Américaine** (4h d'anglais LV1, 4h de littérature américaine en anglais, 2h sur 4 d'histoire-géographie en anglais) doivent le signaler à Madame la Directrice. La demande fera l'objet d'une décision du conseil des maîtres. La décision d'admission tiendra compte, pour tous les élèves, du dossier scolaire et du niveau de langue ;

(iv) **En classe de 5^e, 4^e, 3^e, 2^{nde} et de 1^{ère}** : les familles indiqueront la poursuite de scolarité en fonction de la classe précédente, soit en cursus SIA, soit en cursus classique. En cas de demande d'**intégration** du cursus SIA (en fonction des places disponibles), l'élève devra se présenter à des tests d'entrée (écrit et oral) après inscription auprès de Madame Loh (coût 20 000FCFA), la décision d'admission tenant compte de l'avis du conseil de classe de la classe précédente.

- (v) **Cursus Section Internationale Américaine** : l'affectation en SIA est conditionnée au nombre de places disponibles, l'établissement ne peut donc pas garantir l'inscription de tous les élèves qui auront passé le test de positionnement. Ce test ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- (vi) **L'admission ou la poursuite d'étude dans les options** pourra faire l'objet d'une demande séparée de candidature. Ainsi, **pour l'option Arts plastiques, les élèves devront transmettre par voie numérique un dossier de productions artistiques pour le 20 mai 2022 (lettre de motivation + 5 œuvres personnelles). Pour les candidats à l'option EPS, les élèves devront déposer leur dossier de candidature avant le 18 mai 2022.** Les décisions défavorables seront notifiées aux familles avant le 3 juillet 2022.

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE LA REINSCRIPTION

- ✓ Dossier 4 pages Akwaba
- ✓ tout document indiquant une évolution de la situation de famille au regard de l'exercice de l'autorité parentale (*si changement avec l'année 2021/2022*) ;
- ✓ le dossier médical (remis aux élèves et téléchargeable sur AKWABA) complété par les parents avec copie intégrale du carnet de vaccination.

II – REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Le règlement du premier tiers des frais de scolarité devra être versé **pour le mardi 31 mai 2022**. **Passée cette date, le dossier de votre enfant sera automatiquement mis en attente pour défaut de paiement et la place sera rendue disponible au bénéfice des nouvelles demandes.**

Très important : le nombre de classes pour chaque niveau sera arrêté le mardi 31 mai en fonction du nombre de familles ayant effectivement payé.

En cas de difficulté financière, ou pour toute situation particulière, **et afin de ne pas perdre le bénéfice des places de leur(s) enfant(s)**, les familles sont invitées à s'adresser à M. Ratouly, directeur administratif et financier (daf@lycee-blaisepascal.com) – Secrétariat, Mme Anouma : + 225. 27.22.40.55.86. Pour les conditions financières détaillées, je vous invite à vous reporter au règlement financier.

III – INSCRIPTIONS DE NOUVEAUX ELEVES

Les familles qui souhaitent inscrire d'autres de leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée peuvent d'ores et déjà procéder aux formalités :

- ✓ **Pour une inscription en classe primaire** : les familles apporteront le dossier et les pièces au bureau de la scolarité du site Jacques Prévert (contact : Mme Maïmouna Diabaté au 27.22.40.00.62 – e-mail : inscriptionsejp@blaisepascal-abidjan.com). Les familles qui le souhaitent seront reçues par la directrice des classes primaires, sur rendez-vous auprès de Mme Diabaté.
- ✓ **Pour le collège et le lycée** : les familles apporteront le dossier et les pièces au bureau de la scolarité du site Blaise Pascal (contact : Mme Viviane Loh au 27.22.40.55.87 – e-mail : inscriptionslbp@blaisepascal-abidjan.com). Les familles qui le souhaitent seront reçues par le proviseur adjoint, sur rendez-vous auprès de Mme Loh.

Après examen de la demande, les notifications de décision seront adressées aux familles par e-mail via l'application AKWABA.

La procédure donne lieu à plusieurs étapes :

- 1- **Acceptation** : une fois que l'ensemble des pièces a été transmis, que des places sont disponibles et que le dossier a été retenu
- 2- **Validation** : après paiement des frais de première inscription et de scolarité.
- 3- **Renseignement des informations pédagogiques** au mois de mai.
- 4- **Confirmation** : lorsque l'ensemble des pièces complémentaires ont été remises.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Abidjan, le 27 janvier 2022
Serge Bard
Proviseur